



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 275-2025
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2025.GRPARL.566

Déposée le : 03.10.2025

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Zimmermann (Frutigen, UDC) (porte-parole)
Josi (Wimmis, UDC)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 27.11.2025

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'intérieur et de la justice
Classification : Non classifié

Plus de logements grâce à l'optimisation des procédures d'aménagement et d'autorisation

La population de la Suisse s'accroît et compte chaque année environ 80 000 habitantes et habitants de plus. Cette croissance est due à l'immigration, à hauteur d'environ 80 %, les 20 % restants étant dus à la natalité. La construction de logements n'arrive pas à suivre le rythme de cette évolution démographique. En périphérie des centres économiques, tout comme en zone rurale, les logements vacants se font de plus en plus rares, ce qui entraîne par ricochet l'augmentation des loyers. En outre, de plus en plus de personnes n'hésitent pas à parcourir de longs trajets pour se rendre au travail, avec pour corollaire une plus grande densité du trafic routier et des trains de plus en plus bondés.

En l'absence de frein à l'immigration, on n'a d'autre choix, pour résoudre le problème de la pénurie de logements et la hausse des loyers qui en découle, que de construire davantage de logements. Si l'on veut plus de logements, il faut des réformes afin de lever les obstacles bureaucratiques, notamment en ce qui concerne les procédures d'aménagement, d'octroi de permis de construire et de construction ayant pour objet des bâtiments et surfaces bâties existants. En l'occurrence, les potentiels sont de taille, vu qu'il est toujours préférable de « faire à partir » du bâti existant et des surfaces imperméabilisées plutôt que de sacrifier de nouveaux espaces verts à la construction.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelles sont les approches envisagées par le Conseil-exécutif pour optimiser les procédures d'aménagement et d'octroi de permis de construire afin de capitaliser sur les surfaces bâties et bâtiments existants ?
2. Le Conseil-exécutif est-il disposé à envisager l'introduction de procédures d'octroi de permis de construire simplifiées pour les projets de taille modeste ?

3. Quelles mesures prendre pour faire en sorte que les services spécialisés et les offices collaborent de manière coordonnée et main dans la main plutôt que les uns après les autres, ce dès la création des avant-projets (privilégier le travail en parallèle plutôt que les opérations successives) ?
4. Le Conseil-exécutif a-t-il l'intention de raccourcir les délais de traitement en ce qui concerne la prise de décision, l'établissement des expertises ainsi que les consultations, et de prévoir des sanctions en cas de non-respect des délais ?

Motivation de l'urgence : le problème de la pénurie de logements et de la hausse des loyers est aigu et il est urgent d'y remédier. Le Conseil-exécutif pourrait améliorer la situation rapidement en réformant les procédures.

Destinataire

– Grand Conseil